

# LES VIOLENCES CONJUGALES

Rôle des professionnels de santé, en réseau avec les associations et la justice

## - REVUE DE PRESSE -

france 3.fr

25/06/2007

Journal 12h/13h : Reportage violences conjugales puis interview Pr HJ Philippe invité du plateau

ouest france lundi 25 juin 2007

## Violences conjugales : un colloque pour en parler

Trop de femmes encore sont victimes de violences. Repérage, prise en charge : les professionnels de santé seront réunis, demain, à Nantes, autour de ces questions.

« En 2003 et 2004, une femme est morte tous les quatre jours en France des suites de violences au sein du couple. Une sur deux avait déjà subi des violences », indique une enquête réalisée par le ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité en 2005. Des situations de violences que, très souvent, les femmes n'osent pas dénoncer. Aujourd'hui, malgré les prises en charge et la sensibilisation, la situation perdure.

Parce que les enjeux humains et de santé publique sont évidents, le CHU de Nantes et l'association Gynécologie sans frontières, avec le concours de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité et SOS femmes, organisent un colloque, mardi 26, sur les violences conjugales et le rôle des professionnels de santé. « On a un rôle déterminant dans le repérage des victimes », note le Pr Henri-Jean Philippe, gynécologue obstétricien à Nantes et président de Gynécologie sans frontières. **Les professionnels de santé ont besoin d'information, c'est essentiel pour la prise en charge.**

Comment aborder la question en consultation ? Comment orienter les victimes ? Quel travail en réseau avec la justice et les associations ? Quelles conséquences pour les enfants ? Médecins généralistes, urgentistes, pédiatres, intervenants de la protection maternelle et infantile aborderont ces questions et feront le point sur l'ampleur de ce phénomène.

La rencontre se déroulera en présence de Joëlle Voisin, chef du service des droits de la femme et de l'égalité, représentant le ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, de 8 h 45 à 17 h, dans l'amphithéâtre de la faculté de médecine et de pharmacie, 1, rue Gaston-Veil (et non, en raison du nombre de participants, comme il était prévu initialement à l'hôpital mère-enfant).

■ **Entrée gratuite.** Contact : 02 40 41 29 92.

Archives Franck Dubray

26/06/2007

## Violences conjugales en débat

**Un colloque sur les violences conjugales et le rôle des professionnels de santé se tient aujourd'hui (de 8 h 45 à 17 h) dans l'amphithéâtre de la faculté de médecine. Le débat portera notamment sur l'action des professionnels de santé en réseau avec les associations et la justice. En France, plus de 1,5 million de femmes seraient victimes de violences conjugales. Et ces dernières tueraient une femme tous les trois jours en moyenne.**

26/06/2007

**LES VIOLENCES CONJUGALES** sont au centre du colloque organisé par le CHU de Nantes, de 8 h 45 à 17 h, amphithéâtre 9 de la faculté de médecine, 1, rue Gaston-Veil, avec la participation du Pr Henri-Jean Philippe, chef du service gynécologie obstétrique du CHU.

## Trois questions à

### Pr Henri-Jean Philippe

Les professionnels de la santé des Pays de la Loire se réunissent aujourd'hui à l'occasion d'un colloque consacré aux violences conjugales.



#### 1 Pour quelles raisons organisez-vous ce colloque ?

L'objet du colloque est double. Il s'agit tout d'abord d'améliorer la formation des professionnels de la santé face aux problèmes de violences conjugales. Nous voulons également instaurer un travail en commun avec les associations et la justice. Il faut que nous nous formions pour pouvoir détecter les petits signes de gros problèmes et diriger les personnes concernées vers les structures susceptibles de les prendre en charge. Soigner les fractures d'une femme battue on sait faire, là où nous devons nous améliorer, c'est dans la prise en compte des violences psychologiques, sexuelles et économiques.

#### 2 En tant que chef du service gynécologique obstétrique du CHU de Nantes, comment vous y prenez-vous pour repérer les victimes de violences conjugales ?

Il y a des professionnels de la santé qui ont une empathie particulière grâce à laquelle ils amè-

nent leurs patients à parler de ces choses-là. Pour les autres, comme moi, il faut poser la question. Bien sûr, c'est difficile de demander tout de suite à une femme si son mari est violent. Je commence par poser des questions générales pour amener le sujet petit à petit. Il faut également que le mari ne soit pas présent lors de la consultation. En tant que gynécologue, je suis un interlocuteur privilégié car je vois les femmes enceintes régulièrement, une relation de confiance s'instaure dans laquelle on peut aborder ce sujet.

#### 3 Le respect du secret médical n'est-il pas un obstacle pour révéler les cas de violences conjugales ?

Un certain nombre de médecins n'osent pas déclarer les victimes de violences conjugales car ils se sentent liés par le secret professionnel alors que juridiquement un médecin peut déclarer un tel cas. Il est autorisé à lever le secret médical car la personne en situation de violence familiale est considérée comme dépendante.



26/06/2007

Journal 8h : annonce du colloque et interview Pr HJ Philippe

### ► Nantes un colloque autour de la lutte contre les violences conjugales

En France, chaque année une femme meurt tous les 3 jours de violences conjugales. Derrière ce chiffre et l'extrémité d'une issue fatale se cachent des violences plus répandues, plus d'1,5 millions de femmes seraient victimes de violences.

Pourtant le monde médical est relativement démuné pour contrer ce phénomène. Les médecins manquent de formations pour dépister les violences et d'information pour aider les victimes à s'en sortir notamment grâce aux associations et à la Justice.

Dans le cadre du plan Violence Santé, le service de gynécologie du CHU de Nantes organise donc aujourd'hui (mardi) un colloque réunissant l'ensemble des acteurs liés au violences conjugales. Santé, Justice, Monde associatif, tous seront réunis, le but pour chacun est de connaître l'ensemble du réseau travaillant sur les violences pour apprendre à mieux travailler ensemble.

Le plan Violence Santé est expérimenté par 8 CHU seulement en France, le CHU de Nantes en fait partie. Ce colloque est une première au niveau national.





26/06/2007

Journaux du matin : annonce du colloque et interview Dr Véronique Carton



27/06/2007

## Violences conjugales : rompre la spirale

Comment faire face ? Les professionnels de la santé, réunis hier à Nantes, se tournent vers les associations, la justice et la police.

« Je n'osais pas le dire mais si mon médecin m'avait posé la question, je lui en aurais parlé. » Cette confiance d'une victime de violences conjugales aurait pu rester dans l'oreille d'une assistante sociale de l'association SOS Femmes. Mais, hier, lors du colloque sur les violences conjugales organisé par le CHU de Nantes, cette phrase a été entendue par un parterre de médecins, sage-femmes, puéricultrices ...

« C'est vrai que les médecins sont isolés, mal à l'aise pour poser cette question aux patients. Peut être par peur d'entendre la réponse. Si elle est positive, que fait-on ? » Cette question que se posent le docteur Véronique Carton et ses collègues de l'Unité de gynéco-obstétrique médico-psycho-sociale à l'Hôpital Mère-Enfant de Nantes revient de façon récurrente. En France, tous les trois jours, une femme meurt de violences conjugales.

Les femmes enceintes seraient plus vulnérables en raison de la jalousie du conjoint provoquée par l'attention nouvelle de la mère sur le bébé. « En tant que gynécologue, j'ai une relation privilégiée avec les patientes que je peux suivre de façon régulière. Il faut profiter de cette relation pour aborder avec elles la question des violences conjugales », préconise le professeur Henri-Jean Philippe, chef du service gynécologie-obstétrique du CHU de Nantes.

Les 300 participants au colloque, professionnels de la santé, de la justice, de la police et responsables d'associations, ont profité de cette journée pour échanger sur leurs compétences respectives. Une fois la parole de la victime entendue, le médecin peut établir un certificat médical avec une description des blessures corporelles et psychologiques constatées. Un document qui permet à la victime, si elle le souhaite, de déposer une main courante ou de porter plainte contre son conjoint. Et ce, dans les heures ou les mois qui suivent l'acte.

« On est passé du néant à quelque chose avec la loi d'avril 2006, explique Sylvie Grunvald, professeur de droit à l'université de Nantes. Tout acte de violence commis sur une personne par son conjoint, pacsé ou même son ex-conjoint, est désormais considéré comme un délit avec circonstance aggravante. Car il ne s'agit pas d'une tierce personne qui violente mais de quelqu'un censé protéger son conjoint. »

Un hiatus, en somme, pour les médecins, liés par ailleurs à un code déontologique du secret professionnel. Pour Véronique Carton, ils sont encore trop frileux à prescrire des certificats d'incapacité totale du travail aux victimes de violences conjugales. « Il ne s'agit pas de lever le secret professionnel auquel nous sommes très attachés mais de le partager avec d'autres structures. »

Marilyne GAUTRONNEAU.

En cas de violences conjugales, un numéro de téléphone : le 39 19.